

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 3 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 25 Mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
14	11	11

Etaients présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- Mme Stéphanie LACROIX
- Mme Isabelle LEROUX
- M. Francis COQUERELLE, pouvoir à Mme BERNARDINI
- M. Eric MARTIN, pouvoir à Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 14/2025

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 - « Service Autonomie à Domicile »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°04/2025 du 25 Mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Le Conseil d'Administration :

approuve à l'unanimité des membres présents et/ou représentés le Budget Primitif 2024 du Service Autonomie à Domicile équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

GROUPES/CHAPITRES	Proposition
DEPENSES	1 180 631.00 €
Groupe I	21 600.00 €
Groupe II	1 081 021.00 €
Groupe III	78 010.00 €
RECETTES	1 180 631.00 €
Excédent /Chapitre 002	187 078.98 €
Groupe I	658 550.00 €
Groupe II	335 000.00 €
Groupe III	2.02 €

Fait et délibéré, le 3 Avril 2025

P° Le Président du C.C.A.S
Et par délégation, Sylvie BERNARDINI
Vice-Présidente du CCAS

N°14/2025 _____